

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/09/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Bernard POUSSIN, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES :** Roger CLEDAT (a donné pouvoir à Jean-Pierre ESTRADE), Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Paul DUCHEZ, Bernard DUMONT (a donné pouvoir à Gérard BEAUBIER), Franck LETOUX (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Xavier NOUHAUD (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir Sylvette CHADELAUD).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2015-107 : PETITE ENFANCE – CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT MEDICO EDUCATIF ET SOCIAL DEPARTEMENTAL

**Vu** l'arrêté Préfectoral du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Dans le cadre de l'accueil d'un enfant handicapé, partiellement scolarisé en Petite Section de Maternelle, Monsieur le Président propose qu'un partenariat soit établi avec le Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) de l'Etablissement Médico Educatif et Social Départemental (EMESD).

Monsieur le Président propose que la convention, qui permettra l'intervention du personnel du SESSAD à la crèche pour rencontrer l'enfant dont ils assurent la prise en charge et l'accompagnement, soit établie pour une durée de 1 an. L'EMESD contracte une assurance pour le SESSAD couvrant sa responsabilité civile, celles des jeunes qui lui sont confiés ainsi que les risques liés à l'implantation et au fonctionnement de ses services.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Autorise** Monsieur le Président à signer une convention permettant l'intervention à la crèche du personnel du SESSAD, auprès d'un enfant malade.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 30 septembre 2015

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 01. 10. 15

Publié ou notifié

Le : 30. 10. 15

  
Le Président,  
SAINT LEONARD DE NOBLAT  
HAUTE-VIENNE  
Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

PETITE ENFANCE - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT MEDICO EDUCATIF ET SOCIAL  
DEPARTEMENTAL

---

**Date de transmission de l'acte :** 01/10/2015

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 01/10/2015

---

**Numéro de l'acte :** 2015-107 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20150929-2015-107-DE

---

**Date de décision :** 29/09/2015

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalité